Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201693-20260521-2026_07_02-DE

COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MAI 2026

Date de la convocation :
12 mai 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**11**
Présents	**10**
Votants	**11**

Secrétaire de séance :
M. Jean-Pierre DEREDEL

Le **jeudi vingt et un mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Peumerit-Quintin se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire, à la salle polyvalente de Peumerit-Quintin.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-Hélène BERNARD, M. René LERAY, M. Jean-Pierre DEREDEL, M. Mickael HOURMAN, Mme Nolwenn BLOUIN, M. Alan LE ROUX, Mme Riwanon LABASQUE, Mme Bronwen PINSCHOF, Mme Aela GUILLERMIC, M. Yeltaz PIGUEL.

ETAIT REPRÉSENTÉ : Mme Annie BENION (pouvoir à Mme Marie-Hélène BERNARD).

ETAIT ABSENT :

DÉLIBÉRATION N°2026_07_02
REHABILITATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX
DEVIS CONTROLEUR TECHNIQUE
ET
MISSION COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;
Vu le Code du travail, notamment les dispositions relatives à la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ;
Vu le projet de réhabilitation de 3 logements communaux ;
Vu l'avis de la commission logements communaux du 4 mai 2026 ;

Considérant la nécessité de désigner un Contrôleur Technique (CT) et un Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) afin d'assurer le suivi réglementaire et sécuritaire du chantier ;

Considérant les offres reçues des entreprises spécialisées suivantes :

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201693-20260521-2026_07_02-DE

CONTROLEUR TECHNIQUE		
ENTREPRISES	**HT**	**TTC**
APAVE	8 996,25 €	10 795,50 €
ALPES CONTROLES	5 200,00 €	6 240,00 €
DEKRA	4 620,00 €	5 544,00 €
BUREAU VERITAS	3 090,00 €	3 708,00 €

MISSION CSPS		
ENTREPRISES	**HT**	**TTC**
APAVE	5 280,00 €	6 336,00 €
ALPES CONTROLES	4 445,00 €	5 334,00 €
DEKRA	3 960,00 €	4 752,00 €
BUREAU VERITAS	3 240,00 €	3 888,00 €

Considérant l'aspect financier, le choix de la commission logements communaux s'est porté sur l'entreprise Bureau Veritas.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise BUREAU VERITAS pour la mission de contrôle technique pour un montant de 3 090,00 € HT soit 3 708,00 € TTC.

VALIDE le devis de l'entreprise BUREAU VERITAS pour la mission de coordination de sécurité et protection de la santé, pour un montant de 3 240,00 € HT soit 3 888,00 € TTC.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents administratifs et comptable nécessaires à la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Pierre DEREDEL
Conseiller municipal

La présidente de séance,
Marie-Hélène BERNARD
Maire

MAIRIE de PEUMERIT-QUINTIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22480